

## **Loi sur les télécommunications**

### **Extension d'une procédure de révocation**

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite et étendue à l'encontre de la/des personne/s suivante/s:

#### **Extension d'une procédure de révocation**

- Diggs Marica, 1000 6 Street apt. 707, Washington, DC 20024, USA

*Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire dans les 15 jours qui suivent la publication dans la Feuille fédérale à l'adresse suivante:*

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

Tél. +41(0)32 327 55 11

Fax direct +41 (0)32 327 55 28